

Un message

Moutréal, 4 Novembre 1952.

Honorable Maurice Duplessis,
Premier Ministre de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

C.T.C.C. apprécie attitude courageuse que vous avez prise devant congrès des propriétaires en déclarant que législation sur les loyers sera maintenue (Stop). Félicitations sincères de la part de notre organisation qui représente près de cent mille travailleurs (Stop). Malgré quelques difficultés d'application qui s'aplanissent graduellement cette législation sur les loyers protège les humbles et est inspirée par un sens social éclairé.

GERARD PICARD,
Président général, C.T.C.C.

Il faut applaudir

Je ne crois pas que le Travail soit jamais soupçonné de sympathie exagérée à l'endroit du gouvernement provincial actuel. Il nous arrive assez souvent d'exprimer nos divergences de vues pour que notre indépendance ne fasse aucun doute.

C'est pourquoi nous sommes d'autant plus libres pour applaudir, quand l'occasion se présente, un geste du même gouvernement en faveur de la classe ouvrière. Or c'est précisément un tel geste que vient de poser M. Maurice Duplessis en refusant aux propriétaires de leur sacrifier la régie des loyers dont ces derniers demandaient l'abolition.

On se rappellera sans difficulté la campagne menée l'an dernier par le mouvement syndical tout entier, à travers le Canada, pour obtenir du gouvernement fédéral une régie efficace des prix et le maintien de la régie des loyers. Cette campagne fut vaine. Heureusement toutefois, le gouvernement provincial, se prévalant de son autorité en ce domaine, remplaçait tout de suite la régie fédérale tombée par une régie provinciale.

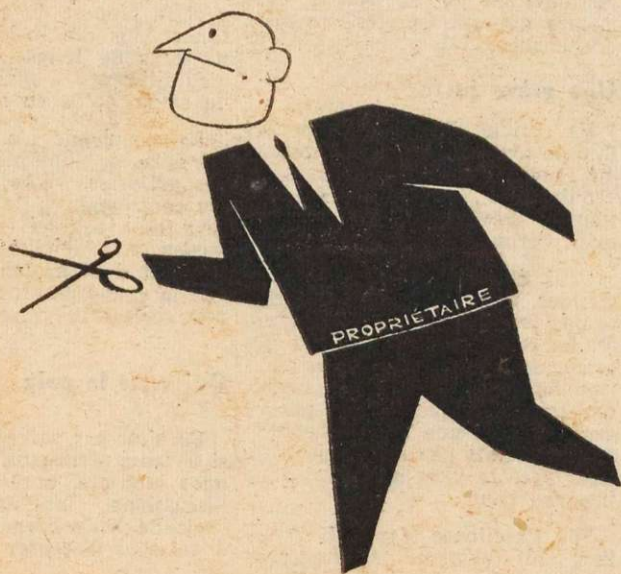
Nous avons fait à cette époque certaines critiques. Elles restent d'actualité. Mais il demeure que la régie provinciale a évité le pire, qu'elle a évité de grandes misères à des milliers de locataires. Qu'aujourd'hui encore le gouvernement Duplessis maintienne son attitude devant les demandes des propriétaires, c'est un geste dont il faut le féliciter.

Alors que la crise du logement sévit encore et que les prix des loyers ont tendance à grimper toujours, il serait désastreux de céder aux pressions d'un groupe intéressé, pour qui d'ailleurs la régie provinciale est fort raisonnable.

Il resterait au gouvernement à reviser certains articles de sa régie pour mériter des masses travailleuses une sympathie qu'elles ne lui refuseraient pas devant une telle preuve de bonne foi.

GERARD PELLETIER.

PRIX DES LOYERS



C'est ça qu'il voulait faire, mais le gouvernement, lui, n'a pas voulu...



VOL. XXVIII — No 43

Montréal, 7 novembre 1952

A LOUISEVILLE

Le premier ministre s'occuperait de la grève

Après huit mois d'une grève mouvementée, les ouvriers de l'Associated Textiles, à Louiseville, ont appris la semaine dernière que le premier ministre de la province, M. Maurice Duplessis, s'intéressait au conflit qui les oppose à leur employeur. La rumeur voulait en effet que M. Duplessis ait pris connaissance du dossier de ce conflit, qu'il ait rencontré le secrétaire de la Fédération du textile, M. René Gosselin, et qu'il soit sur le point de convoquer les deux parties en cause à son bureau de Québec pour tenter d'amener un règlement.

Cette nouvelle faisait suite à un échange de points de vue entre la Compagnie et le Syndicat, par la voie des journaux. Pour fournir à nos lecteurs une base sérieuse de jugement, à la veille des ultimes pourparlers qui s'amorcent présentement, nous reproduisons plus bas la lettre dans laquelle René Gosselin explique la situation du syndicat après huit mois de grève et refait l'historique des négociations et du conflit lui-même.

La lettre

Les travailleurs ne se mettent jamais en grève pour le plaisir de la chose.

La grève est une mesure extrême que les salariés emploient dans les cas extrêmes. La loi les oblige d'ailleurs à se soumettre auparavant à des procédures qui, dans le cas des employés de l'Associated Textiles ont duré plus d'une année. Pendant ce temps, les employés de l'Associated Textiles ont fait preuve de patience exemplaire. Ils ont respecté scrupuleusement tous les détails de la Loi. Ils ont espéré jusqu'à la dernière minute que leur employeur se rendrait à la raison et qu'il ne serait pas nécessaire de recourir à la grève.

Au cours des négociations, de la conciliation et de l'arbitrage, les ouvriers ont laissé tomber un grand nombre de leur demande. Pourquoi? Dans l'espoir d'éviter la grève.

Sur un point cependant, le rapport arbitral majoritaire était inacceptable. Il recommandait une augmentation dont la période de rétroactivité était moindre que celle offerte par la compagnie au cours des négociations qui avaient précédées.

La compagnie devait d'ailleurs donner raison sur ce point au syndicat, lorsque sur les instances du ministre du Travail, elle rétablissait sa première offre. Le fait que la compagnie ait ensuite offert une augmentation de 12 cents aux briseurs de grève lorsqu'elle tenta de briser la grève, démontre bien que l'augmentation trop faible recommandée par le tribunal, sous prétexte de la situation difficile dans le textile, était injustifiée.

Mais ce n'est pas sur ce point que la grève fut déclarée. Les négociations post-arbitrales devaient en effet placer le Syndicat devant un problème beaucoup plus important. Reprenons la chose depuis le commencement.

Négociations post-arbitrales

Estimant que la sentence arbitrale majoritaire n'était pas acceptable, les négociateurs du Syndicat, qui voulaient éviter la grève, demandèrent des négociations post-arbitrales. Après deux rencontres devant un conciliateur, les négociateurs du Syndicat, réalisèrent que rien ne s'arrangerait. C'est pourquoi ils décidèrent, le 14 janvier, d'aller voir le député, qui leur promit une entrevue avec le ministre.

Le 23 janvier 1952, les représentants du Syndicat se rendirent à Québec voir l'honorable Antonio Barrette, qui leur promit de forcer la compagnie à payer la rétroactivité de \$0.085 à compter du mois d'avril 1951.

L'intention des négociateurs du Syndicat à ce moment, était de recommander à l'assemblée d'accepter cette offre pour l'année écoulée et de recommencer à négocier une nouvelle convention. C'était d'ailleurs la recommandation du ministre.

Le 29 janvier cependant, le ministre apprit aux représentants du Syndicat que la compagnie ne voulait plus signer un contrat aux conditions déjà arrêtées, mais qu'elle désirait un contrat de deux ans aux conditions suivantes: rétroactivité au mois d'avril 1951, plus \$0.015 d'augmentation pour l'année à venir.

Quelques jours plus tard, le député Germain Caron rencontrait la compagnie pour tenter de la mettre à la raison. Résultat: la compagnie offrit d'ajouter \$0.01 à l'augmentation, mais enlevait quatre clauses dans la convention. Cela rendait cette nouvelle offre inacceptable.

Ultimatum

Le 13 février 1952, la compagnie affichait dans les départements ce qu'elle appelait sa dernière offre:

"La compagnie a fait l'offre suivante qui doit être acceptée d'ici le 1 février 1952. Si l'offre n'est pas acceptée à cette date, toute offre sera retirée et la compagnie ne se régira à aucune entente avec l'Union". L'offre était la suivante:

Augmentation de \$0.85 de l'heure à partir du 4 avril 1951 au 4 avril 1952 plus une augmentation additionnelle de \$0.025 de l'heure à partir du 4 avril 1952.

"En présentant cette offre, la compagnie se réserve le droit de faire quelques changements dans le contrat collectif comme suit:

- 1.— Plus de perception des d'us de l'Union par la compagnie.
- 2.— Participation comme membre de l'Union ne sera pas une condition d'emploi.
- 3.— La gérance se réserve le droit de faire des changements dans les tâches.
- 4.— Quand il sera nécessaire, la gérance aura le droit de changer les heures normales de travail pour remplir le besoin

(suite à la page 3)

Sur la ligne de piquetage

(page 3)

Des preuves

(page 3)

Le Collège accueille...

(page 4)

News Digest

(page 4)

Joliette

Augmentation aux travailleurs de biscuiterie

Une convention collective de travail a été signée, jeudi le 23 octobre 1952 entre la Biscuiterie Harnois de Joliette et le Syndicat catholique affilié à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) qui groupe les quelque 80 employés masculins et féminins de cette importante industrie.

Fin d'un long conflit :

Les représentants de la compagnie et ceux du syndicat discutaient depuis février dernier en vue d'en arriver au renouvellement de la convention collective de travail; c'était les plus longs et les plus difficiles pourparlers depuis que le syndicat a été fondé il y aura dix ans prochainement. Tous les stades de la loi ont été utilisés: négociations, conciliation, arbitrage et finalement négociations post-arbitrales; il s'en est fallu de peu que les derniers pourparlers demeurent sans résultat. L'intervention de dernière heure du directeur du Service de conciliation et d'arbitrage du ministère du Travail, M. Cyprien Miron a évité un conflit certain. C'est à la suite d'un télégramme adressé à l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, que M. Miron avait été délégué pour intervenir.

Sentence arbitrale :

Lorsque M. Cyprien Miron convainqua les représentants de la compagnie et ceux du syndicat à son bureau à Montréal, samedi, le 18 octobre 1952, les parties avaient en main une sentence arbitrale rendue en date du 1er octobre et signée par l'honorable juge René Lippé, Me Jean Fillion, C.R., arbitre patronal, et Me Pierre Vadeboncoeur, arbitre syndical. Cette sentence a servi de base au règlement qui a amené la signature de la convention collective de travail.

Les termes de l'entente :

La nouvelle convention collective, en plus des avantages déjà existants, comporte les améliorations suivantes:

1. — Une augmentation générale des salaires de .08 sous l'heure

avec un effet rétroactif au 6 mai 1952, plus un certain nombre d'heures de travail qui reporte en pratique l'effet de la rétroactivité à la mi-avril. (Cette rétroactivité représente environ \$100 par employé.)

2. — Certains rajustements de salaires de .03 à .05 sous l'heure.

3. — Un jour de congé chômé et payé additionnel qui porte à 5 le nombre total des jours chômés et payés.

4. — Deux semaines de vacances payées aux employés de 10 ans et plus de service.

5. — Une amélioration sensible à l'échelle d'apprentissage.

6. — Une clause qui prévoit un rajustement automatique des salaires, à tous les 3 mois suivant les fluctuations de l'indice du coût de la vie, ce à compter du 1er janvier prochain. Ce rajustement sera calculé à raison de \$0.40 par semaine chaque fois que l'indice montera de 1 point en prenant comme base l'indice connu en octobre, soit 186.6 L'indice variera également à la baisse de telle sorte que le niveau actuel des salaires n'en soit pas affecté.

La nouvelle convention collective, signée jeudi dernier, sera considérée comme entrée en vigueur le 1er mars 1952 et le demeurera jusqu'au 28 février 1954.

La semaine normale est actuellement de 54 heures et la sécurité syndicale est garantie par la Formule Rand.

Les signataires de l'entente ont été pour la compagnie, M. Honorius Harnois, gérant, et M. Alfred Savignac, comptable.

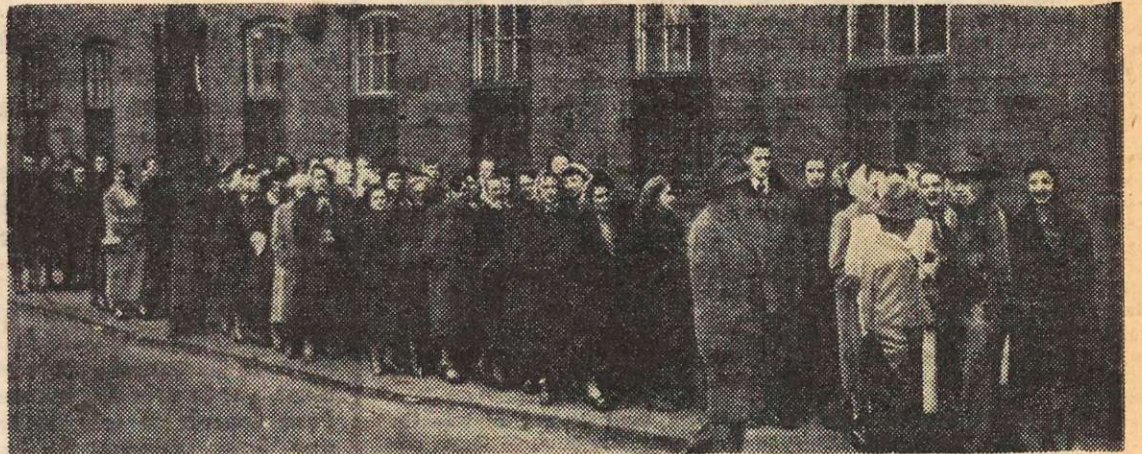
Pour le syndicat, M. Jean Brousseau, président du syndicat, et M. Azellus Beaulieu, agent d'affaires. M. Jacques Archambault, qui a agi comme conseiller technique du syndicat au cours des pourparlers, a signé comme témoin.

SUR LA

DANS LE M

LIGNE DE PIQUETAGE

Voici deux scènes familières à tous les ouvriers et toutes les ouvrières qui ont déjà fait la grève. Ci-contre, un conciliabule matinal entre le gérant de la Mastercraft (à gauche), Angelo Forte (à droite), René Harnognies (au fond) et Jean-Noël Godin (de dos). Le gérant voulait pénétrer jusqu'à son bureau... mais les grévistes avaient installé devant l'usine leur ligne de piquetage (vignette du bas).



LA GREVE DE LOUISEVILLE

(suite de la première page)

de la production et de l'efficacité.

P.S.—"Si l'offre est rejetée, ceci voudra dire que toute rétroactivité sera perdue".

Tout espoir perdu

Tout espoir était perdu. Les dirigeants du Syndicat font d'autres démarches auprès des autorités, mais le 18 février la compagnie affichait un autre avis, avertissant les ouvriers que c'était la dernière journée pour accepter l'offre faite.

Le ministre du Travail écrit à M. Emile Colette, président de la compagnie, pour lui rappeler les engagements pris. Il disait entre autres choses: "J'ai affirmé aux ouvriers de Louiseville que s'ils acceptaient ces offres (celles dont il avait été convenu avec les représentants de la compagnie) le contrat pourrait être renouvelé pour une période de deux ans et que bien que j'aie réussi en somme dans cette médiation très difficile à tenir compte de tous les aspects de la question, vous retirez maintenant votre offre, ce qui laisse, vous l'admettez dans l'esprit des officiers du Syndicat, un doute considérable sur la valeur de mes déclarations".

"Je dois donc vous rappeler ces faits et insister pour que la proposition faite de \$0.085 rétroactive au 4 avril 1951, plus l'augmentation de \$0.025 au 4 avril 1952, soit maintenue, que ce qui avait été convenu entre les deux parties soit considéré comme accepté et que la retenue syndicale soit aussi continuée..."

"En somme il n'y a rien que vous n'avez accepté dans mon bureau qui soit contenu dans cette proposition, car c'est l'augmentation telle que prévue et le statu quo pour tout le reste. C'est ainsi que l'on peut le mieux traduire

l'entente qui avait été faite et que les membres du Syndicat sont prêts à accepter encore".

Malheureusement cette dernière démarche du ministre échoua. C'est dans ces conditions que le Syndicat C.N. du Textile de Louiseville Inc., déclara la grève le 10 mars 1952. Le Syndicat n'avait pas le choix. Il avait eu recours à tous les moyens mis à sa disposition par la Loi ou autrement. Il n'y avait pas d'autres alternatives. Il ne restait qu'à accepter des conditions inacceptables ou faire la grève. La première solution amenait la mort du Syndicat. La seconde était dangereuse, mais ce sont les ouvriers de Louiseville eux-mêmes qui ont préféré prendre une chance.

Une grève juste

Ils avaient d'ailleurs la sympathie de tout le monde. Le ministre du Travail avait endossé leurs revendications. Le jour de déclaration de grève, le député, M. Germain Caron déclarait:

"J'ai été témoin de vos négociations. J'ai pu me rendre compte que le Syndicat désirait l'entente. La compagnie, elle faisait des promesses, mais quand nous nous trouvions sur le point de régler, elle faisait chaque fois un pas en arrière. C'est une attitude que je ne comprends pas et que je n'admets pas. Je vous appuierai donc jusqu'au bout".

Son Excellence Mgr G.-L. Pelletier, vint lui-même les visiter et les encourager à la fin du mois de juillet.

Depuis, les hommes d'affaires, le Conseil de ville, le curé de Louiseville ont blâmé la compagnie. Ils n'ont pas craint de réaffirmer, encore tout récemment cette attitude.

La violence

On s'est plu en certains milieux à jeter le blâme sur ces grévistes à la suite des incidents qui se sont produits au cours de la grève. Ils ont peut-être perdu patience à certains moments, mais il faut se rappeler qu'ils ont été sans cesse en butte aux provocations de la compagnie. Il faut comprendre aussi dans quelle tension vivent ces centaines de pères de familles qui voient s'éterniser sans raison une grève dont personne n'a mis en doute la justice.

D'ailleurs, si on s'arrête à considérer les faits, les grévistes furent la plupart du temps les victimes dans ces incidents. Personne dans de telles circonstances n'aurait réussi à maintenir autant de calme qu'ils en ont conservé.

La compagnie n'a jamais cessé de faire de l'intimidation auprès des grévistes. Elle a demandé à ses contremaîtres de les talonner. Elle les a poursuivis de toutes les façons inimaginables. Le public se souvient de l'incident qu'a provoqué la venue de M. Marc Carrière pour briser la grève.

Qui veut la paix

Ce n'est pas parce qu'on a réussi à faire perdre patience à quelques ouvriers, après 19 mois de discussions inutiles qu'on a le droit de se retirer dans sa tour d'ivoire et d'accuser tout le monde.

Si l'Associated Textiles avait voulu véritablement que la paix règne à Louiseville, il y a longtemps qu'elle aurait pu avec le Syndicat trouver un terrain d'entente.

René GOSSELIN.

LE PROBLÈME OUVRIER

DES PREUVES

Dans leur Lettre Pastorale collective du 15 février 1950 sur le "Problème ouvrier", Nos Excellentissimes Archevêques et Evêques de la province civile de Québec, concluent sa première partie qui nous rappelle les conditions actuelles de la vie ouvrière, en exprimant leur haute satisfaction de constater dans le milieu ouvrier des faits édifiants qui révèlent la richesse d'âme de nos travailleurs catholiques et canadiens-français.

"En ce milieu, disent-ils au numéro 35, une grande volonté d'apostolat et de redressement a suscité la formation et le développement de vivantes associations professionnelles, coopératives, religieuses et d'Action Catholique". Oui, pour quelqu'un qui observe un peu la générosité des nôtres, il n'est pas surpris d'en voir un bon nombre qui ont brisé avec l'égoïsme et sentent de plus en plus un besoin irrésistible de donner autant qu'ils ont reçu. Ils ont expérimenté la véracité de l'axiome: "C'est l'union qui fait la force". Sous l'impulsion de l'invitation pressante de l'Eglise, éclairés par sa doctrine sociale, ils ont bâti des cadres, au dedans desquels chacun accomplit sa tâche selon le rôle qui lui est assigné et ainsi tous les efforts conjugués en vue du bien commun ont abouti à des réalisations d'ordre social qu'un demi-siècle en arrière personne ne pouvait soupçonner.

En effet, le Syndicalisme catholique a donné des preuves d'une institution adéquate à la tâche du relèvement de la classe ouvrière que ses fondateurs lui ont proposée. Les Associations ouvrières professionnelles fondées dans la province en ce dernier demi-siècle ont favorisé l'industrie, le commerce, la construction, etc... et ont donné aux travailleurs l'occasion d'une heureuse prise de conscience professionnelle et leur ont obtenu des conditions de vie plus conformes à leur dignité humaine et au bien-être de leur famille.

Les Coopératives de crédit et de consommation ou autres sont venues prêcher l'économie et l'épargne et effectivement ont permis à l'ouvrier de donner à son enveloppe de paye un pouvoir d'achat sensiblement augmenté. Des associations pieuses reçoivent dans leurs rangs ces braves travailleurs et forgent leur âme à un amour soutenu de Dieu, les préparent à l'action par l'éblouissant reflet de la miséricorde divine qui se penche sur l'ouvrier allant à la conquête de ses droits dans un esprit chrétien de justice et de charité.

MOUVEMENT

A QUEBEC

Le Collège ouvrier accueille bien ses élèves

C'est dans une atmosphère d'amitié, de gaieté et d'enthousiasme que le Collège ouvrier de la C.T.C.C. a ouvert ses portes, dimanche dernier, à ses trente premiers élèves. La cérémonie toute simple réunissait cependant des personnages importants.

Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, était présent au repas d'ouverture, accompagné d'un prélat romain, Mgr Ginetti. La C.T.C.C. se trouvait représentée par Jean Marchand, son secrétaire général, et Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation et du Collège.

Les quelque trente élèves, dont on trouvera plus bas les noms et le lieu d'origine, s'étaient inscrits au Château Bonne Entente au cours de la matinée. Le repas les réunissait tous, présidé par Fernand Jolicoeur.

Précédents

Dans son allocution, Fernand Jolicoeur insista sur le fait que le Collège, même s'il constitue une nouveauté, n'est quand même pas sans précédents.

"Il arrive, expliqua Jolicoeur, comme un complément de toutes les activités déjà en marche: journées d'études, cercles d'études, écoles d'action ouvrière, etc. Il est la suite logique de tout cela et non pas une gageure, un défi aux difficultés qu'il présente. La C.T.C.C. était mûre pour cette entreprise".

Le directeur expliqua ensuite que le Collège a comme élèves des adultes et qu'il tiendra compte de ce fait. Les élèves auront en effet un droit de regard sur les méthodes mises en oeuvre et sur le règlement de la maison. M. Jolicoeur insista enfin sur la belle collaboration de l'Université Laval dans cette entreprise du Collège ouvrier.

Le Secrétaire général, qui souhaitait la bienvenue officielle au nom de la C.T.C.C., insista sur le rôle que va jouer ce collège dans le mouvement. Soulignant que le syndicalisme n'est pas une entreprise de jeunesse mais un mouvement bien établi et qui doit durer, il expliqua que le Collège doit former des dirigeants, donner à des ouvriers la formation nécessaire pour qu'ils puissent occuper les tout premiers postes dans l'organisation.

Mgr Roy

"Je me réjouis, dit pour sa part Mgr Roy, de constater les progrès constants des Syndicats. Je me réjouis de voir qu'un mouvement aussi combattu soit de plus en plus accepté, jusqu'à devenir pour la majorité des gens une chose tout à fait normale. Mais en tant qu'oeuvre humaine, le syndicalisme reste une oeuvre fragile, trop fragile même, à moins qu'il ne s'appuie sur des idées claires et profondes, sur des convictions solides et raisonnées".

Et l'Archevêque de Québec prodigua ensuite aux "étudiants" des conseils pratiques sur la conduite de leurs études au collège. Sa consigne: apprendre à penser comme l'Eglise et à vivre selon le mode qu'elle enseigne.

Lundi

La journée de dimanche se termina par une récollection, prêchée par M. l'abbé Philippe Bergeron, et dès lundi matin, les cours commencent. C'est M. Roger Chartier, de l'Université Laval, qui donna le premier cours sur l'Histoire du Mouvement ouvrier, suivi de M. Faucher qui retrace l'histoire des doctrines économiques.

Lundi soir, Gérard Pelletier, directeur du Travail, dirigeait un atelier sur la rédaction d'un communiqué syndical pour les journaux.

Entre-temps, les étudiants s'étaient formés en association (déformation professionnelle), élistant à leur tête Paul-E. Petit, organisateur du Conseil central de Montréal.

Dès lors, le Collège était en marche et la première semaine s'annonçait pleine d'activité et de travail.

Les participants

Voici enfin la liste complète des élèves:

Aubichon Denis, Shawinigan; Aubry Jacques, Shawinigan; Michaud J., Mont réal; Bruneau Gérard, Québec; Chayer Lucien, Mont réal; De Carufel Lucien, Shawinigan; Deslauriers J. Claude, Québec; Dionn Georges, Thetford Mines; Fournier Oscar, East Angus; Hamel Léo, Shawinigan; Kiopini Lucien, Sorel; La casse Noël, Joliette; Lachaine Georgette, Montréal; La nouette Marcel, Montréal; Larrivée Armand, Asbestos;

Laurence Maurice, Shawinigan; Leclerc J.-Claude, Victoriaville; Lessard Daniel, Thetford Mines; Mailloux abbé B., Sherbrooke; Main guy Adélar, Québec; Mahu Emilien, Black Lake; Martel Roland, Arvida; Montour André, Trois-Rivières; Morin L.-Joseph, Montauban-les-Mines; Petit P. E., Montréal; Prince Gilles, Victoriaville; St-Hilaire Harry, Sherbrooke; St-Pierre Rosaire, Black Lake; Tardif Jacques, Québec; Trude Gilles, St-Joseph d'Alma; Marquis C.-Eugène, Port Alfred; Ouellet Rév. Père s.c., Golfe St-Laurent.

A QUEBEC

Jos. Parent réélu président du Conseil central

M. Joseph Parent a été réélu, pour un sixième terme, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec. Les autres officiers ont également tous été réélus. Ce sont: MM. René Bélanger, 1er vice-président; André Roy, 2e vice-président; Alphonse Proulx, secrétaire-archiviste; Lucien Delisle, assistant-secrétaire-archiviste; Maurice Dussault, secrétaire-correspondant; J.-A. Costin, secrétaire-financier; Mlle Georgette Plante, assistante; M. Adélar Manguy, trésorier; M. Joseph Conseil, commissaire ordonnateur; M. Lauréat Labbé, sergent d'armes. Le président d'élections était M. Marcel Pépin, président de la Fédération de la Métallurgie.

Plus de 200 délégués, représentant une centaine de syndicats affiliés ont participé à la première assemblée générale annuelle du Conseil central de Québec, au cours de laquelle on discuta plusieurs problèmes importants.

Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, qui était accompagné de Mgr Mario Ginnetti, de la Congrégation des séminaires et des universités, est venu saluer les congressistes. Dans une courte allocution, il mit en parallèle le magnifique immeuble où siègent les syndicats et la progression très marquée du mouvement syndical catholique, qui en a permis la construction. Pour vous, dit Mgr Roy, la voie droite est toute tracée; celle des buts à atteindre pour l'avènement d'une plus grande justice sociale. Militants syndicalistes, vous devez vous efforcer de promouvoir et de développer l'éducation de vos membres sur les problèmes ouvriers, sans cesse plus complexes. Comme le font les grandes entreprises industrielles sur le plan économique, il importe que vous vous spécialisiez à fond sur les vastes problèmes de tout ordre que vous avez à affronter, car c'est de vos efforts et de votre compétence toujours plus grande que dépend l'avenir du syndicalisme catholique.

Précédemment, M. Joseph Parent, après un mot de bienvenue

à l'adresse des délégués, avait donné lecture du rapport général des activités pour le dernier terme.

Au cours de cette séance, le rapport du Service d'Education fut fait par M. l'abbé Ph. Laberge, aumônier adjoint du Conseil central de Québec. Durant l'exercice écoulé, de nombreuses journées d'études auxquelles ont participé des centaines de membres, ont été organisées à travers toute la province.

De son côté, M. Lucien Dorion, chef de l'organisation du Conseil de Québec, a fait le bilan des activités de son département.

Enfin, eut lieu avant les élections annuelles, l'assermentation d'une quarantaine de nouveaux dé-



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

UN LECTEUR A PARIS

Une grande misère

Paul J. est un bon Canadien de Montréal qui débarquait bravement sur le sol de France au mois d'août 1952. Il s'installait immédiatement dans une petite localité de la banlieue parisienne. Avec sa femme et deux petits enfants.

L'autre jour, il nous arrive tout excité: "Ça ne peut plus durer! Il nous faut déménager. Nous habitons trois pièces, nous sommes trop à l'étroit. Et ce n'est pas tout! Nous partageons le logement avec une femme et son bébé de trois ans. Nous avons le bébé sur les bras toute la journée parce que la femme travaille à l'extérieur. Son Pierrot et notre Jeannot se battent du matin au soir. Ma femme est exténuée. Si ça ne peut pas s'arranger, nous plions bagages et nous retournons au Canada".

Je voudrais bien lui répondre que ça peut s'arranger, mais je suis convaincu du contraire et le lui dis: "On va alerter les amis et voir ce qu'on pourra faire. Mais n'y compte pas trop. Il y a des milliers de personnes dans votre cas". Je lui citais le cas de cet ami français qui est notre voisin. Il cherche depuis deux ans un logement convenable pour sa petite famille. Sans succès.

Car il y a une crise du logement en France! Et comment! Je me rappelle cette histoire qu'on m'a racontée à une session d'études de la C.F.T.C. Un jeune ouvrier se cherche une chambre. Il trouve quelque chose dans un hôtel. Il a de la chance, parce que ce n'est pas si facile que cela. Mais voilà! Il y a des conditions un peu spéciales: la chambre ne sera à lui qu'à partir de minuit. Oui, pendant le jour il devra la céder à une demoiselle de petite vertu qui s'exercera commercialement ses talents divers à la satisfaction des clients de passage. Le matin, notre ouvrier, en partant pour son travail, enfouira donc toute sa richesse dans une petite valise qu'il déposera à la consigne d'une petite gare parce que pendant le jour "son" logement n'est pas son logement. Tard le soir, il récupérera et la petite valise et la chambre. — Cette histoire est-elle vraie? C'est peut-être une de ces histoires "very Parisian" dont les étrangers raffolent et qui sont fausses 9 fois sur 10. Mais vraie ou fausse, cette histoire est vraisemblable. C'est-à-dire que dans la conjoncture actuelle elle pourrait être vraie.

Des chiffres

Veut-on de chiffres? On estime à 1,550,000 le nombre des logements qu'il faudrait construire. Un grand programme annuel de 240,000 logements a été établi. Au 31 mars 1952, 156,190 logements étaient en chantier. Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme a reçu 650,000 demandes de logement. Ce dernier chiffre ne comprend pas les demandes des sinistrés. On classe dans la catégorie "sinistrés" les habitants dont l'habitation a été plus ou moins détruite pendant la guerre. C'est le cas, par exemple, de la grande ville maritime de Brest qui a été presque totalement détruite par les bombardements. C'est le cas de Saint-Malo aussi (oui! la ville de Jacques Cartier). Ces villes jouissent de priorités, c'est-à-dire qu'on s'occupera de trouver un logement à leurs habitants avant de s'intéresser aux grandes agglomérations surpeuplées qui n'ont pas souffert des attaques aériennes.

Le tragique de la situation en France, comme partout ailleurs, c'est que le gagne-petit est invariablement servi le dernier. Un spécialiste de la question s'exprimait récemment en ces termes: "Jamais crise du logement n'a été plus dramatique pour ceux dont les moyens sont faibles; l'actuel marché noir du logement a pour effet d'évincer systématiquement les candidatures aux logements qui deviennent libres, des familles qui ne peuvent réunir le capital nécessaire au paiement du prix de vente. Les capitalistes qui investissent leurs fonds dans la construction ne le font que dans l'intention de vendre et non de louer. Enfin, il n'est pas jusqu'aux organismes d'Habitations à Loyer modéré qui ne se voient accusés par certains de favoriser dans leurs attributions, outre les "amis" politiques, les candidats dont l'honorabilité et la solvabilité paraissent nettement assurées". (La Revue Libre, no 2, p. 43).

Enfin, même au cours d'un aperçu très bref, il importe de noter que les 30 millions de francs affectés au programme annuel de logements ne représentent encore que le coût de 20 jours de guerre en Indo-Chine. Et cette guerre dure depuis des années...

La liberté

"Défendre la liberté! s'écriait l'autre jour un syndiqué, mais défendre la liberté de quoi?" En définitive, il se pourrait que l'issue de la guerre froide se décide dans les démocraties sur le plan du logement. Il est à craindre qu'après avoir perdu le combat pour l'habitation à bon marché, les masses ne se trouvent plus aucun enthousiasme pour faire la guerre contre les Russes. Il s'agit bien là en tout cas d'une situation explosive, commune à l'ensemble des démocraties, et qu'il est peut-être encore temps de corriger.

GUY CORMIER.

délégués au Conseil. Ensuite, le nouveau position que le précédent fut so-

vel exécutif, qui a la même com- lennellement installé.



**Achète bien
qui
achète
chez**

Dupuis Frères
RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE
Plateau 5151

MONTREAL
865 est, rue Ste-Catherine

LA SEMAINE

QUATRE COMPAGNIES SIGNENT UNE ENTENTE

Mais la grève continue à la Mastercraft

La menace de grève qui pesait sur les magasins de confection Gardner Clothing Co. Ltd, Raoul Garneau & Fils, E.T. Coulombe et Samuel Dorfman Mfg. de Québec, s'est terminée à la suite d'un règlement du différend sur les salaires intervenu vendredi entre les employeurs et les représentants de la Fédération nationale du vêtement.

Au terme de cet accord, les travailleurs de ces firmes obtiennent une augmentation générale de salaires de 11 cents et demi l'heure, soit 9 cents dont 5 seront rétroactifs au 1er avril 1952 et 2 cents et demi au 1er mai 1953. La nou-

velle convention expiera le 30 juin 1953.

Ce contrat englobe les employés de la Gardner Clothing, à l'exception de ceux du département des vêtements de travail, dont la convention spéciale stipule une augmentation de 5 cents l'heure rétroactive au 25 juillet 1952. Le contrat, valable pour un an, dénoncé le 25 juillet 1953.

A la Master Craft Uniform Co., rue Arago, la grève qui affecte quelque 350 employés se poursuit normalement. Aucune nouvelle proposition patronale n'a été présentée aux dirigeants du syndicat du vêtement.

SHAWINIGAN

A la Belgo :

Deux séances d'arbitrage ont eu lieu lundi dernier, il s'agissait pour ce tribunal d'étudier les questions restées en litige lors des négociations pour le renouvellement de la convention de travail. Plusieurs documents et statistiques ont été déposés durant ces deux séances.

L'arbitrage ajourné au 24 novembre, se continuera jusqu'à épuisement.

Tous les intéressés doivent en prendre note et assister en plus grand nombre possible. La séance commencera à 10 h. 30 a.m., au poste No 1.

Le tribunal d'arbitrage qui a étudié les deux griefs soumis par le syndicat a siégé mardi et mercredi dernier. Nous avons appris que leur décision sur ces deux griefs était rendue au ministère du Travail. Nous espérons recevoir sous peu les sentences du tribunal.

A la Laurentide :

Nous avons appris que le juge Georges-Henri Héon avait été choisi comme président du tribunal d'arbitrage de ce syndicat.

A la Brown de La Tuque :

La partie d'huîtres annuelle de samedi dernier a été un succès. Tous les syndiqués se sont amusés ferme après avoir dégusté d'excellentes huîtres. Cette fête a permis à tous les syndiqués de se rencontrer une fois de plus et de manifester leur solidarité.

A l'Aluminium :

On sait que l'assemblée annuelle de ce syndicat doit avoir lieu le 10 novembre prochain. A cette occasion, le syndicat en profitera pour élire son nouvel exécutif. Ceux qui ont des nominations à présenter sont priés de le faire par écrit et d'adresser le tout au bureau du syndicat à 52, rue des Cèdres.

A la Wabasso :

Le tribunal formé pour étudier le cas de quelque 60 congédiements et suspensions a siégé mercredi dernier au poste de police No 1. Le principal témoin qui a été interrogé fut M. Irénée Bédard, officier du personnel à la Wabasso. Il a dû répondre à certaines questions que lui posait le procureur du syndicat, Me René Hamel, concernant des congédiements.

La prochaine séance se tiendra le 14 novembre, à 11 heures, au poste de police No 1.

Syndicat de l'hôpital :

Jeudi dernier, les autorités de l'hôpital Ste-Thérèse et les officiers du syndicat se rencontraient pour signer leur nouvelle convention de travail. On se rappelle que ce syndicat avait commencé des négociations en vue d'un nouveau contrat vers le début de juillet dernier.

Comme conséquence de la signature de ce contrat, les employés recevront une augmentation de \$1.50 par semaine et cela avec effet rétroactif au 13 juillet dernier. Outre cette augmentation de salaire, les employés bénéficieront d'une clause leur donnant droit à une augmentation automatique de \$1 par semaine par année de service dépassant l'échelle de salaire prévue pour leur catégorie, enfin plusieurs clauses dans leur contrat ont été améliorées.

Travailleurs de l'automobile :

Au cours de la dernière semaine, le Syndicat des Travailleurs

de l'Automobile a été appelé à régler plusieurs griefs qui découlaient de la signature de la convention. En effet, plusieurs clauses de la convention n'avaient pas été mises en application ou avaient été mal interprétées. Tout a été réglé à la satisfaction du syndicat.

La Commission des Relations ouvrières de Québec nous a informés au cours de la semaine dernière, qu'elle avait reçu notre requête pour demande de poursuite contre le garage Aimé Bourassa et que la commission l'étudierait à sa prochaine séance.

Il paraît que le dénommé Bourassa n'a pas été trop impressionné d'apprendre que cette demande de poursuite avait été faite à la commission; on nous apprend même qu'il chante sur tous les tons que le syndicat ne viendra pas diriger ses affaires, et bien laissez-nous vous dire, monsieur Bourassa, que nous ne sommes nullement intéressés à diriger vos affaires, cependant vous devrez admettre que nous avons le droit de défendre nos intérêts communs et cela vous

aurez l'occasion de vous en rendre compte dans quelques jours. Toujours dans les garages: on attend d'une journée à l'autre la venue d'un conciliateur. Il s'agit de régler deux cas de congédiements qui ont été fait dernièrement.

Du nouveau

Il y a quelque temps, le syndicat faisait à la Commission des Relations ouvrières du Québec une demande pour obtenir une reconnaissance syndicale à la Textile Weaver. A la même occasion, il demandait à la commission d'ordonner un vote à l'usine pour permettre aux employés de choisir librement entre le syndicat et l'union de compagnie celui qui les représenterait et qui négocierait en leur nom un contrat de travail avec la compagnie.

Comme réponse à notre demande, la commission a convoqué l'agent d'affaires de ce syndicat, le confrère Maurice Vassart. On peut donc en conclure que nous aurons du nouveau dans cette affaire très bientôt.

NICOLET

Assurances

Les employés de l'American Optical de Nicolet viennent d'adhérer à 100% au nouveau plan d'assurance que le gérant, M. Alphonse Martin, a obtenu de concert avec la Metropolitan Life Insurance Co. Ce nouveau régime offre les avantages suivants, à savoir:

1. — Sans aucun déboursé additionnel, une augmentation de deux dollars par jour en cas d'hospitalisation, c'est-à-dire l'allocation pour la chambre serait de (six) \$6 au lieu de \$4.
2. — Les frais hospitaliers spéciaux ont été portés de \$20 à \$60.
3. — Les frais chirurgicaux qui n'apparaissent pas dans l'ancien contrat seront payés jusqu'à concurrence de \$150.
4. — Les autres avantages déjà mentionnés dans la police restent les mêmes, c'est-à-dire: assurance au décès et indemnité en cas de maladie ou accident.
5. — Les bénéfices ci-haut mentionnés, à l'exception de l'assurance-décès et de l'indemnité hebdomadaire maladie-accident, s'appliqueront également aux épouses et aux enfants des employés.
6. — La contribution hebdomadaire est de \$0.50 pour les célibataires et de \$0.85 pour les gens mariés.
7. — La compagnie verse la différence entre le coût net du régime d'assurances et le montant fixe payé par les employés.

MONTREAL

Nouveau syndicat

La Commission des Relations ouvrières vient de reconnaître le Syndicat national des Travailleurs du Tapis de Ste-Thérèse comme agent négociateur des employés de



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY
Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministre des Postes, Ottawa.

Petites ou grandes,
LE TRAVAIL
publie toutes les
nouvelles

Blackwood Morton & Sons (Canada) Ltd, (B.M.K.).
Ce nouveau syndicat sera affilié à la Fédération du Textile.

TROIS-RIVIERES

A la Traverse

Le Syndicat national catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières Inc., (Section de la Traverse), a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1952-1953.

Les officiers élus sont: MM. Roméo Moreau, président; Rosaire Thibodeau, vice-président; André Marchand, secrétaire; Léon Francoeur, assistant-secrétaire; Charles-Edouard Fafard, trésorier; Ls-Philippe Rouette, assistant-trésorier; Edouard Lemoine, gardien; Jean Laflaur, sentinelle; Donat Boisvert, et Noël Morinville, auditeurs.

MM. Roméo Moreau, Philippe Sills, Ls-Philippe Rouette ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

M. Elphège Lupien a été nommé délégué au fond mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Angé Trempe.

QUEBEC

Mercredi soir, le 28 octobre, en la salle des spectacles du secrétariat des Syndicats catholiques d'Québec, plusieurs centaines de syndiqués se réunissaient pour fêter le quinzième anniversaire de fondation du Syndicat catholique des Employés de Magasins de Québec, Inc. Si l'on se base sur l'entrain et le climat de ce buffet dansant, il n'est pas osé de conclure que cet anniversaire fut un plein succès.

Parmi les invités d'honneur, on remarquait: le président de la Fédération du Commerce, M. Lucien Dorion et Mme Dorion; le président des Employés de Magasins de Québec, M. Léandre Tremblay et Madame Tremblay; le président du Conseil central M. Joseph Parent; M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier. Les employeurs étaient représentés par l'aviseur légal des Marchands détaillants, Me Wilbrod Bhérier et Mme Bhérier; le président du Comité paritaire du Commerce, M. Victorien Gagnon et Madame Gagnon; le président général de la Cie Paquet, Limitée, M. Edouard Laurin et Mme Laurin, et enfin M. J.-A. Giguère, de Audet et Giguère.

Outre les discours d'usage, le programme comportait de la danse, un buffet et un programme de chants exécutés par les Collégiens Troubadours. Tous quittèrent la salle en exprimant le désir de revenir pour un autre anniversaire.

NEWS DIGEST

DUPLESSIS WOULD ACT AS MEDIATOR — A rumor was spreading in Louiseville, last week, to the effect that Premier Maurice Duplessis would soon call a meeting of both Company and Union representatives, in a personal effort to settle the 8 month old Textile strike.

In the meantime, René Gosselin, president of the Textile Federation, explained the strikers' attitude in a long letter to the press. Gosselin makes it clear that the Company, not the Union, has made the strike inevitable. He quotes Labor Minister Antonio Barrette and M. P. Germain Caron who both blamed the Company, some months ago, for a breach of the agreement reached during negotiations.

He says that acts of violence were bound to take place after such a denial of the very rules of collective bargaining and after several months of a bitter strike which the Company made no effort to settle.

RENT CONTROL MAINTAINED—Provincial authorities deserve our most hearty congratulations for the maintenance of rent control despite the landlords' efforts to have it abolished. Premier Duplessis refused to consider the landlords' representations to that effect.

Such a move would obviously lead to disaster since housing shortage is still a big problem in almost every city and town in Quebec.

WORKERS' COLLEGE INAUGURATED — Thirty-odd "students", all from the ranks of the C.C.C.L., made their inscription at the Workers' College in Quebec last Sunday. They will stay there for a full month (with week-ends off to visit their families), studying every aspect of labor action. They came from all sections of the Province and all trades and industries.

Fernand Jolicoeur, director of both the Education Dept of the C.C.C.L. and the College, explained that this initiative is new but not without precedent. "It is the result and logical development of all the educational activities already in existence throughout the movement: study circles, study sessions, labor schools, etc", he said.

Secretary general Jean Marchand underlined the main purpose of the College: "Our movement needs competent leaders and leaders from its own rank and file. We believe that this is one way of getting them."

FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

CHAMBRES SPACIEUSES
(près de la Centrale syndicale)

REPAS EXCELLENTS
Bières, vins, spiritueux

AMHERST et DEMONTIGNY
MONTREAL

de **KUYPER**

Blended GIN

DISTILLÉ AU CANADA

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL